



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ANNEXÉ À L'ARÉNA ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES

- Propriétaire :** *Ville de Saint-Pascal*
405, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
- Architecte :** *Alfred Pelletier, architecte*
46, rue de la Cour, C.P. 275
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y8
- Ingénieur :** *Stantec inc.*
287, rue Pierre-Saindon
Rimouski (Québec) G5L 9A7

La Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et la réalisation d'autres travaux connexes en mécanique du bâtiment.

L'entrepreneur retenu dans le cadre du présent appel d'offres devra également assumer la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna pour lesquels un contrat a déjà été octroyé par la Ville dans le cadre d'un autre appel d'offres. Par le dépôt de sa soumission dans le cadre du présent appel d'offres, l'entrepreneur accepte que le contrat pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna accordé à Les Industries Toromont Ltée (Cimco Réfrigération) lui soit cédé et qu'il en assume l'ensemble des droits, intérêts et obligations (voir le contenu des documents de soumission à cet égard).

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie des plans et devis et de la formule de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) accessible à l'adresse Internet suivante www.seao.ca en payant les coûts prévus. Les documents seront disponibles à compter du 1^{er} mars 2019.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B.-1.1) et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec le devis et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables. Cette garantie doit être sous

forme de cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville par une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, jusqu'à **11 h**, heure en vigueur localement, **le mercredi 27 mars 2019** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission – Construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes.** »

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Ville de Saint-Pascal, le 22 février 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA